

Interpréter les observations de terrain

A ➔ Étudier la topographie de la parcelle

› Cas des boues liquides ou égouttées (Matière Sèche < 10 %)

Possibilité d'épandage des boues liquides selon la pente et l'assolement :

		Pente	Inférieure à 3 %	3 à 7 %	Supérieure à 7 %
Assolement des parcelles d'épandage	Prairies		Épandage possible	Épandage possible, sauf sur limons battants	Épandage possible, sauf sur limons battants
	Autres				Pas d'épandage

› Cas des boues solides (Matière Sèche > 15 %)

Possibilité d'épandage des boues solides selon la pente et l'assolement :

		Pente	Inférieure à 3 %	3 à 7 %	Supérieure à 7 %
Assolement des parcelles d'épandage	Prairies		Pas d'épandage, sauf composts de boues criblés fins (5 mm) et épandus en automne		
	Autres		Épandage possible	Épandage possible avec enfouissement immédiat	Pas d'épandage

B ➔ Estimer le risque de lessivage

Le risque de lessivage du sol est estimé en fonction de sa profondeur, de sa texture et de son taux de cailloux.

Pour définir si la parcelle est apte à l'épandage selon les boues épandues, on se réfère aux Guide des sols d'Alsace.

C → Prendre en compte le pH

Possibilité d'épandage selon le pH et le type de boues :

Type de boues \ pH	Inférieur à 5,0	5,0 à 5,5	5,5 à 6,0	Supérieur ou égal à 6,0*
Boues chaulées	Pas d'épandage	Épandage possible		
Boues cellulosiques		Épandage possible		
Autres		Épandage possible		

* L'épandage de boues chaulées sur des sols à pH supérieur à 7 peu conduire à un blocage du phosphore, alors inutilisable par les cultures. Pour ce type de sol, on préférera donc d'autres types de boues, s'ils sont disponibles sur le secteur.

D → Prendre en compte l'hydromorphie

Possibilité d'épandage selon l'hydromorphie et le type de boues :

Type de boues \ Degré d'hydromorphie (Favrot et Devillers)	H ₀ à H ₂	H ₃₁ ou H ₃	≥ H ₃₂ ou H ₃₊
Boues liquides	Épandage possible	Épandage possible en limitant la dose	Pas d'épandage, sauf drainage et boues cellulosiques
Autres			

De plus, les épandages sur des sols de type « Ried » sont interdits.



Photo JP PARTY SOL CONSEIL

A partir d'H₃₂, les épandages sont proscrits.

Les boues non chaulées sont épandues sur des sols à pH > 6.

